

Minute de la 46^{ème} Communication Régulière Décalée du 29 Février 2016

A.:L.:G.:D.:G.:A.:D.:L.:U.: et sous les auspices de la Grande Loge du Gabon et de la Grande Loge Provinciale Atlantique, les travaux de la 46^{ème} Communication Régulière de la Vénérable Loge Georges RAWIRI n°15 à l'O.: de Libreville sont ouverts à 10H au 3^{ème} grade du Rite Ancien d'York Nova Scotia par le VM.: **Privath OYOGO LAWSON.**

Il est assisté des officiers suivants :

➤ PMI	F.:	
➤ 1 ^{er} S	F.:	Hamidou OKABA,
➤ 2 nd S	F.:	Georges MALEKOU
➤ Très.	F.:	Yvon ROMBOGOUERRA,
➤ Secret.	F.:	David MARSE,
➤ 1 ^{er} D	F.:	Jacquart MOGOULA,
➤ 2 nd D	F.:	Massimoud DAOUDA,
➤ Maréchal	F.:	Sylvain PECOUYOULD (Faisant fonction),
➤ Chapelain	F.:	Emmanuel TAYOT,
➤ 1 ^{er} MDC	F.:	
➤ 2 ^e MDC	F.:	
➤ 1 ^{er} Int	F.:	Boris ONGUE,
➤ 2 ^e Int	F.:	
➤ G.I.	F.:	
➤ G.E.	VF.:	
➤ Organiste	F.:	

Au point 2 : Le F Secrétaire donne lecture de l'autorisation de la demande de décalage de la tenue régulière.

Aux points N° 3 et 4 : Le F Secrétaire donne lecture de la convocation et de l'ordre du jour de la Communication Régulière Décalée qui comportait les 14 points suivants :

1. Ouverture des travaux au 3^{ème} grade de la franc-maçonnerie par le VM.: **Privath OYOGHO LAWSON,**
2. Lecture de l'autorisation de la demande de décalage de la tenue régulière
3. Lecture de la convocation,
4. Lecture de l'ordre du jour,
5. Présentation des F.: visiteurs,
6. Lecture de la Minute de la Communication régulière décalée du 23 Janvier 2016 et approbation,
7. Examen en première lecture d'un candidat,
8. Suspension des travaux au 3^{ème} grade,
9. Lecture de la planche du TVF Maximin ATTERE « Le travail en franc maçonnerie » tracée lors de l'AG de la GLPA,
10. Reprise des travaux au 3^{ème} grade de la franc-maçonnerie,

11. Communications et affaires diverses avec lecture des remerciements du GM de la GLG suite à la présentation des vœux et lecture des ordonnances N°9, 10, 11 et 12 de la GLPA,
12. Circulation du tronc de bienfaisance.
13. Fermeture des travaux au 3^{ème} grade de la Franc-maçonnerie par le VM.: **Privath OYOGHO LAWSON**,
14. Agapes fraternelles et obligatoires.

Au point 5 : Pas de FF visiteurs.

Au Point 6 : Le F secrétaire procède à la lecture de la Minute de la Communication régulière décalée du 23 Janvier 2016. La minute est adoptée avec quelques amendements.

Au point 7 : L'examen de candidature en 1^{ère} lecture du profane F. Brail.. est effectué. Ce point soulève quelques inquiétudes car « Peut-on être parrain lorsque l'on n'est pas assidu ? ».

Au Point 8 : Le VM suspend les travaux au 3^{ème} grade et ouvre les travaux au 2^{ème} Grade de la Franc Maçonnerie.

Au point 9 : Le F S procède à la lecture de la planche du TVF Maximin ATTERE « Le travail en franc maçonnerie » tracée lors de l'AG de la GLPA.

Au Point 10 : Les travaux reprennent au 3^{ème} Grade de la Franc Maçonnerie.

Au Point 11 : Le FS procède à la lecture des remerciements du GM de la GLG suite à la présentation des vœux et lecture des ordonnances N°9, 10, 11 et 12 de la GLPA.

Au point 12 : La circulation du tronc de bienfaisance rapporte la pierre plate de 9 500 FCFA.

Au point 13 : Le VM Privath OYOGO LAWSON ferme les travaux au 3^{ème} grade de la maçonnerie.

Au point 14 : Les Agapes fraternelles et obligatoires se tiennent au restaurant « La Bodega Castel ».

Secrétaire	2 ^{ème} Surveillant	1 ^{er} Surveillant	V. M
			